



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la vingt-quatrième rencontre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent qui a eu lieu le 13 décembre 2019 dans les bureaux du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (186, rue Lavoie à Rimouski)

PRÉSENCES

Bertin Denis, préfet de la MRC des Basques
Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis
Chantale Lavoie, préfet de la MRC de La Matapédia
Claude Brière, représentant de la Première Nation Malécite de Viger
Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata
Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup
Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie
Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

ABSENCE

Yvon Soucy, préfet de la MRC de Kamouraska

AUTRES RESSOURCES

Andrée-Anne Bergeron, directrice générale du Collectif régional de développement du
Bas-Saint-Laurent
Jean-François Thériault, consultant, LBA Stratégies conseils
Mario Lavoie, directeur général de la MRC de La Matapédia

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le quorum étant constaté, M. Michel Lagacé, déclare la rencontre ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, approuvée par M. Claude Brière, comme suit :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
4. Destitution de M. Luc Lavoie à titre de secrétaire-trésorier et nomination de Mme Andrée-Anne Bergeron, directrice générale du CRD du Bas-St-Laurent à titre de secrétaire-trésorière
5. Autorisation de signature des effets bancaires pour Mme Andrée-Anne Bergeron

6. Décisions à prendre pour la distribution des encaisses distribuables aux membres au 31 décembre 2019
7. Les contributions additionnelles (redevances territoriales) à recevoir au 31 décembre pour le parc éolien Nicolas-Riou
8. Suivi du dossier des balises pour le parc éolien Nicolas-Riou (états des lieux du projet)
9. Autres sujets
 - 9.1 Prochaine rencontre
 - 9.2 Signature convention des actionnaires
10. Fermeture de la rencontre

3. Lecture et adoption du procès-verbal

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

4. Destitution de M. Luc Lavoie à titre de secrétaire-trésorier et nomination de Mme Andrée-Anne Bergeron à titre de secrétaire-trésorière

2019-12-13-0001

Sur une proposition de M. Francis St-Pierre, appuyée par Mme Chantale Lavoie, il est résolu ce qui suit :

1. Que la destitution de M. Luc Lavoie à titre de secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent soit par les présentes, déclarée, prenant effet immédiatement.
2. Que Mme Andrée-Anne Bergeron soit, par les présentes, nommée secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et qu'elle demeure en fonction jusqu'à sa démission, remplacement ou destitution.
3. La présente résolution peut être signée et transmise par télécopieur ou en format PDF et constituera une fois signée et remise le document original.

5. Autorisation de signature des effets bancaires par Mme Andrée-Anne Bergeron

2019-12-13-0002

Sur une proposition de Mme Guylaine Sirois, appuyée par M. Claude Brière, il est résolu d'autoriser Mme Andrée-Anne Bergeron à signer tous les effets bancaires de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

6. Décisions à prendre pour la distribution des encaisses distribuables aux membres au 31 décembre 2019

2019-12-13-0003

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyé par Mme Chantale Lavoie, il est résolu

D'autoriser le versement d'une somme totale de 2 000 000 \$ aux membres de la Régie; cette somme comprend la distribution des sommes provenant de l'opération des parcs éoliens (Roncevaux et Nicolas-Riou) de même qu'une somme provenant des redevances territoriales pour chacun des dix (10) membres comme suit :

Distributions d'opérations :	154 125 \$
Redevances territoriales :	<u>45 875 \$</u>
Total :	200 000 \$

7. Les contributions additionnelles (redevances territoriales) à recevoir au 31 décembre pour le parc éolien Nicolas-Riou

Ce point a été traité en même temps que le point 6.

8. Suivi du dossier des balises pour le parc éolien Nicolas-Riou (états des lieux du projet)

Après évaluation, le système de balise proposé pour le parc éolien Nicolas-Riou est un système avec gradateur qui fait varier l'intensité selon la luminosité ambiante. Le coût du système est de l'ordre de 200 000 \$ et il sera financé par l'opération de parc; il ne sera donc pas requis de capitaliser la somme de 500 000 \$, mise en réserve pour le projet des balises et qui fait partie de l'emprunt initial de l'investissement de la Régie.

2019-12-13-0004

Sur une proposition de M. Bertin Denis, appuyée par M. Francis St-Pierre, il est résolu que la somme de 500 000 \$ prévue pour le système de balise pour le parc éolien Nicolas-Riou soit mise en réserve et appliquée en réduction du capital lors du prochain refinancement des emprunts relatifs à l'investissement dans les parcs éoliens.

Concernant une correspondance (résolution de la MRC du Témiscouata) à propos des balises, une réponse de la Régie sera transmise par le président par courriel; cette réponse est à l'effet que les décisions concernant les balises ne relèvent pas de la Régie.

États des lieux

M. Jean-François Thériault, présente un état des lieux de l'opération du parc éolien Nicolas-Riou pour l'année en cour. Il est mentionné que :

- Très bonne production au cours des mois de l'hiver 2019
- Pour les autres mois, la production est légèrement sous les prévisions
- Au global, à date, la production est supérieure aux prévisions
- Les revenus, les EBITDA ainsi que les distributions anticipées pour l'ensemble de l'année 2019 sont supérieurs aux prévisions.

9. Autres points :

9.1 Prochaine rencontre

Aucune date n'est fixée pour la prochaine rencontre qui sera planifiée selon le besoin. Il est mentionné que la Régie doit établir et publier un calendrier de ses rencontres pour l'année 2020.

Il est aussi mentionné de prévoir une rencontre des deux régies de l'Alliances de l'Est en mai ou juin prochain et de fixer la date de cette rencontre en fonction des rencontres de la Régie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine dont le calendrier sera adopté la semaine prochaine. Une telle rencontre s'était tenue en mai 2019 à Ste-Anne-des Monts; les représentants de La Matapédia se proposent de tenir cette rencontre sur leur territoire.

9.2 Signatures convention des actionnaires

2019-12-13-0005

Sur une proposition de M. Mme Guylaine Sirois, appuyée par M. Bruno Paradis, il est résolu ce qui suit :

Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour Roncevaux

1. La Régie est autorisée à conclure une convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour (la « **Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour** »), dont un projet a été soumis au conseil d'administration de la Régie, devant intervenir ce jour entre la Régie, la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Boralex Inc. et Roncevaux Commandité Limitée (« **Roncevaux** »), afin de définir les termes et conditions régissant les affaires de Roncevaux et certains droits afférents aux titres de Roncevaux, le tout selon les modalités et conditions prévues à la Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour.

Documents accessoires

2. La conclusion, par la Régie, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans la Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour ou relatives à celle-ci (les « **Documents Accessoires** ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées et approuvées.

Autorisation de signer

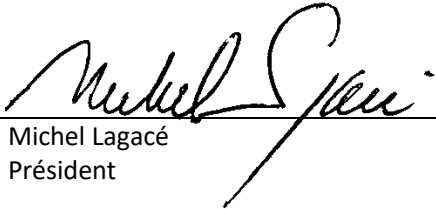
3. Michel Lagacé, le président de la Régie, (le « **Signataire Autorisé** ») reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Régie, la Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour et les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que ce Signataire Autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de la Convention unanime des actionnaires modifiée et mise à jour et des Documents Accessoires par le Signataire Autorisé.

Autorisation générale

4. Le Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Régie, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que ce Signataire Autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par ce Signataire Autorisé, de ces documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et par la prise de cette mesure.
5. La présente résolution peut être signée en plusieurs exemplaires et transmise par télécopieur ou en format PDF, chacun de ces exemplaires devant constituer un original une fois qu'il aura été signé et remis, et l'ensemble de ces exemplaires constitueront un seul et même document.

10. Fermeture de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre est fermée sur une proposition de Mme Chantale Lavoie, appuyée par M. Francis St-Pierre.



Michel Lagacé
Président

Note au Procès-verbal

Solde résiduel d'emprunt

Lors d'une prochaine rencontre, il sera discuté de l'annulation du solde résiduel du règlement d'emprunt par rapport aux emprunts réellement effectués par la Régie.